Concertation préalable du 1er septembre au 1er novembre 2026

Réunion publique

20 octobre 2026

Théâtre Claude Debussy, Maisons-Alfort

Compte-rendu

Thermo sur Seine

Intervenants

Élus :

- Michel Herbillon, Député du Val-de-Marne
- Olivier Capitanio, Président du Département du Val de Marne
- Romain Maria, Maire de Maisons-Alfort
- Carine Petit, Maire du 14e Arrondissement de Paris et Présidente du conseil d'administration d'Énergies du Grand Paris

Représentants du maître d'ouvrage :

- Julien Roux, Directeur général Énergies du Grand Paris
- Benoit Guiblin, Porte-parole du projet
- Cyril Condé, Porte-parole du projet

Représentants d'associations :

- Amélie Boespflug, Représentante du Collectif 3R
- Guillaume Jehan, Représentant de l'association ACID Vitry
- Michel Namy, Représentant de l'association ALIC
- Myriam Goujjane, Représentante de l'association ACID Vitry

Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

- Dominique Viel, Garante de la concertation préalable

AMO Concertation :

- Camille Lesturgeon, Animatrice

Nombre de participants :
Environ 570 participants

1. Cadre de la rencontre

Dans le cadre de la concertation préalable sur le projet Thermo-sur-Seine, une réunion publique s'est tenue le mardi 20 octobre 2026 au Théâtre Claude Debussy à Maisons-Alfort.

Les réunions publiques permettent de découvrir le projet dans son ensemble, d'en comprendre les principales caractéristiques et les enjeux, mais aussi de prendre connaissance des modalités de la concertation. Plusieurs temps d'échange permettent à chacune et chacun de poser ses questions et de partager ses premières réactions.

Cette quatrième réunion publique a été organisée à la suite de demandes formulées par plusieurs élus locaux. Ces sollicitations, relayées auprès de la Commission nationale du débat public (CNDP), ont conduit à l'ajout de cette rencontre au calendrier de la concertation préalable.

À l'entrée du théâtre, des tracts et des cartes postales exprimant une opposition au projet, réalisés par le Département du Val-de-Marne, ont été distribués aux participants. Des conseillers municipaux étaient également présents, équipés d'ordinateurs, pour inviter les participants à déposer directement un avis sur la plateforme de concertation.

Les échanges se sont déroulés dans un climat particulièrement animé, marqué par une forte opposition au projet exprimée par de nombreux participants. Les interventions ont suscité de fréquentes réactions de la salle, notamment lors des prises de parole des représentants du maître d'ouvrage. Certaines interpellations et interruptions ont ponctuellement perturbé le déroulement des interventions, rendant certains propos difficiles à entendre et limitant la possibilité de développer pleinement les explications prévues.

Malgré ces perturbations, les différentes séquences ont pu être maintenues et les participants ont eu l'occasion d'exprimer leurs positions, de formuler leurs questions et d'entendre les réponses apportées. Toutefois, le format de la rencontre et la répartition des temps de parole n'ont pas permis au maître d'ouvrage de répondre à l'ensemble des observations et affirmations formulées par les élus et les représentants des collectifs associatifs, ni d'apporter toutes les précisions qu'elles auraient pu appeler. Le temps d'expression effectivement consacré au maître d'ouvrage est ainsi resté limité au regard du nombre de sujets soulevés.

La réunion a permis d'aborder plusieurs sujets majeurs, notamment l'opportunité du projet, ses impacts potentiels sur la santé et l'environnement, son bilan carbone, les modalités d'approvisionnement en CSR, son modèle économique, les alternatives envisageables ainsi que les conditions d'élaboration du projet et les suites de la concertation.

Les temps de parole initialement prévus ont été fréquemment dépassés, entraînant un allongement de la durée de la rencontre. La réunion s'est ainsi achevée à 21h, au lieu de 20h30 comme initialement prévu.

2. Synthèse des échanges

Introduction

L'animatrice ouvre la réunion publique d'ouverture de la concertation préalable, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), sur le projet Thermo-sur-Seine. Elle rappelle les règles indispensables à la bonne tenue de la réunion (dialogue, écoute, respect mutuel, équilibre des prises de parole).

Elle détaille le déroulé de la réunion et présente les intervenants qui seront amenés à prendre la parole.

Elle rappelle que la concertation préalable s'est ouverte le 1er septembre 2026 et se poursuivra jusqu'au 1er novembre 2026 sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, quatre garants étant chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public.

Mots d'accueil

L'animatrice donne la parole à Romain Maria en tant que maire de Maisons-Alfort.

Romain Maria, maire de Maisons-Alfort, souhaite la bienvenue aux habitants et aux élus réunis au théâtre Claude Debussy. Il salue notamment la présence de Michel Herbillon, député du Val-de-Marne, d'Olivier Capitanio, président du Département du Val-de-Marne, ainsi que des sénateurs Marie-Carole Ciuntu et Christian Cambon. Il adresse également ses salutations aux nombreux élus des communes voisines présents dans la salle et remercie particulièrement Hervé Gicquel, maire de Charenton-le-Pont, pour sa présence.

Il indique que cette réunion intervient dans le cadre de la concertation préalable sur le projet Thermo-sur-Seine, qui doit s'achever le 1er novembre 2026. Il se félicite de la tenue de cette rencontre à Maisons-Alfort, tout en regrettant qu'elle n'ait pas été programmée dès le départ. Il souligne que le président du Département du Val de Marne avait déjà sollicité la CNDP plusieurs mois auparavant et indique qu'une nouvelle saisine de cette dernière a été nécessaire pour obtenir l'organisation de la réunion. Il estime qu'au regard de la proximité du projet avec les communes voisines, des réunions d'information auraient dû être organisées dans chacune des communes directement concernées. Il regrette également ce qu'il considère comme une communication insuffisante sur cette rencontre, notamment sur les réseaux sociaux (NDLR : la réunion avait bien été annoncée sur la plateforme participative du projet).

Il met en cause les conditions d'organisation de la concertation, qu'il juge biaisées en raison du rôle confié au porteur de projet. Il demande à la garante de la CNDP que ses observations soient prises en compte dans le bilan de la concertation. Il considère que la mobilisation observée à Maisons-Alfort, mais aussi lors des réunions précédentes à Alfortville et à Vitry-sur-Seine, témoigne d'une opposition croissante au projet. Il évoque les prises de position défavorables de plusieurs collectivités du territoire, notamment de Grand-Orly Seine Bièvre récemment, et estime que les habitants de Maisons-Alfort expriment de fortes inquiétudes pour leur santé, leur environnement et leur cadre de vie.

Il critique ensuite la nature et la localisation du projet, qu'il qualifie d'incinérateur de grande capacité destiné principalement à alimenter le réseau de chaleur parisien. Il évoque le volume annuel de déchets prévu et leur provenance potentielle au-delà du Val-de-Marne. S'adressant directement à Carine Petit, maire du 14e arrondissement de Paris, il estime que si la Ville de Paris considère ce projet comme pertinent, elle devrait envisager de l'implanter sur son propre territoire. Il juge le projet incompatible avec les ambitions environnementales affichées par la majorité municipale parisienne.

Il conclut en appelant la Ville de Paris à abandonner Thermo-sur-Seine. Il insiste sur la détermination des élus et des habitants opposés au projet et affirme que leur mobilisation se poursuivra aussi longtemps que nécessaire.

L'animatrice remercie Romain Maria et donne la parole à Dominique Viel, garante de la CNDP pour rappeler le cadre de la concertation préalable.

Dominique Viel, garante de la concertation préalable, rappelle le fondement de la concertation préalable, issu du droit de chacun à participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, consacré par la Charte de l'environnement. Elle explique que la concertation ne consiste pas à faire prendre directement la décision par les participants, mais à leur permettre d'exprimer un avis, de questionner l'opportunité d'un projet et de contribuer à son évolution éventuelle.

Elle rappelle ensuite le rôle des garants et expose ensuite les principaux principes qui encadrent l'action de la CNDP et le déroulement de la concertation : l'indépendance, la neutralité, la transparence, l'argumentation, l'égalité de traitement et l'inclusion.

Elle invite les participants à utiliser les différents outils mis à leur disposition, notamment la plateforme numérique, pour déposer leurs observations, poser des questions et produire des cahiers d'acteurs avant la clôture de la concertation, le 1er novembre. Elle précise que les garants disposeront ensuite d'un mois pour établir leur bilan, qui restituera les arguments exprimés et les conditions de déroulement de la concertation. Le maître d'ouvrage devra répondre à ce bilan et aux recommandations formulées. Elle présente enfin les étapes ultérieures, comprenant une phase de concertation continue, la mise à disposition des études et les procédures de consultation du public préalables à une éventuelle autorisation du projet. Elle rappelle que l'issue de ce processus n'est pas déterminée à ce stade.

L'animatrice remercie Dominique Viel pour son intervention et donne la parole à Carine Petit, en tant que présidente du Conseil d'administration d'Énergies du Grand Paris.

Carine Petit remercie le maire de Maisons-Alfort pour son accueil et salue les élus présents. Elle reconnaît la légitimité de leur demande d'organiser une réunion publique dans la commune et indique qu'Énergies du Grand Paris y a répondu. Elle souligne l'importance de ce temps de dialogue, dans le cadre d'une concertation dont l'objectif est d'écouter les habitants et les collectivités concernés.

Elle présente Énergies du Grand Paris, nouvelle structure permettant d'assurer une maîtrise publique du réseau de chaleur urbain desservant Paris et seize communes voisines. Elle explique que cette structure doit reprendre la concession du réseau à compter du 1er janvier 2027 et engager sa transformation, notamment par le développement de nouvelles installations, tel que les géothermies dans Paris et le projet Thermo-sur-Seine. Elle rappelle que ce dernier s'inscrit dans le renouvellement du contrat de concession engagé par la Ville de Paris.

Elle explique que cette transformation poursuit deux objectifs principaux : réduire la dépendance au gaz fossile pour le chauffage des logements et des grands équipements publics, et renforcer la maîtrise publique des tarifs de la chaleur distribuée. Elle insiste sur la nécessité de prendre en compte les besoins des usagers des 17 communes concernées et réaffirme que la concertation doit permettre d'écouter les différents points de vue. Elle précise que le dialogue se poursuivra au-delà de la phase de concertation préalable.

Julien Roux, directeur général d'Énergies du Grand Paris, confirme qu'Énergies du Grand Paris est le maître d'ouvrage du projet Thermo-sur-Seine. Il rappelle que sa priorité à court terme est de reprendre l'exploitation du réseau de chaleur au 1er janvier 2027, puis d'engager les études et les travaux nécessaires à sa modernisation et à sa transformation énergétique. Il cite

notamment Thermo-sur-Seine et les projets de géothermie à Paris parmi les opérations envisagées, avant de laisser la parole à Benoît Guiblin pour la présentation du projet.

Présentation du projet Thermo-sur-Seine

Benoît Guiblin, porte-parole du projet Thermo-sur-Seine, présente le projet, rappelle son contexte, ses caractéristiques et ses enjeux. Il commence par rappeler que le réseau de chaleur concerné dessert Paris ainsi que 16 communes limitrophes. Il indique qu'environ un million d'habitants bénéficient de ce réseau, dont près de 225 000 en dehors de Paris, afin de souligner sa dimension métropolitaine.

Il revient sur le renouvellement de la concession du réseau, historiquement exploité par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU). Il rappelle les objectifs poursuivis par la Ville de Paris : réduire la consommation de gaz fossile, moderniser les installations et développer le réseau vers de nouveaux secteurs. Il indique que le gaz représente actuellement environ la moitié de l'approvisionnement énergétique du réseau. Il insiste sur la volatilité de son prix et sur les conséquences possibles de cette dépendance pour les factures des abonnés. Il évoque notamment la crise énergétique de 2022 et les dispositifs de soutien alors mis en place par l'État. Il explique que la diversification des sources de chaleur est particulièrement importante pour les logements sociaux et les secteurs encore alimentés par des chaufferies collectives au gaz.

Il présente ensuite le terrain envisagé pour Thermo-sur-Seine, situé sur l'ancienne emprise industrielle d'EDF à Vitry-sur-Seine. Il explique que la mise en service du projetpermettrait de remplacer deux installations au gaz : la turbine gaz de la cogénération de Vitry-sur-Seine et la centrale gaz d'Ivry-Confluences. Il indique que ces installations émettent notamment des oxydes d'azote et des poussières et précise que leur remplacement par Thermo-sur-Seine permettrait de réduire ces émissions. Il indique une diminution d'environ 20 % des poussières et une division par deux des émissions d'oxydes d'azote dans la comparaison présentée.

Il explique le choix de Vitry-sur-Seine par plusieurs critères : la disponibilité d'une emprise foncière suffisante, la proximité du réseau de chaleur, l'accès à la Seine pour permettre un approvisionnement fluvial et la réutilisation d'une friche industrielle plutôt que l'artificialisation de nouveaux terrains. Il indique que d'autres emplacements, notamment à Saint-Ouen et à Ivry-sur-Seine, ont été examinés, mais qu'ils ne réunissaient pas, selon le maître d'ouvrage, l'ensemble des conditions nécessaires.

Il termine en présentant le combustible solide de récupération (CSR), qui serait utilisé dans la future installation. Il explique qu'il s'agit d'un combustible préparé à partir de déchets d'activités économiques et souligne l'importance du gisement régional de déchets actuellement enfouis. Selon lui, l'Île-de-France produit environ six millions de tonnes de déchets d'activités économiques, dont deux millions de tonnes sont enfouies chaque année. Il considère que ce gisement permettrait d'assurer l'approvisionnement du projet sans devoir dépendre principalement de déchets provenant de territoires éloignés.

Sa prise de parole s'est déroulée dans un contexte de réactions sonores soutenues, d'interpellations répétées et de propos déplacés provenant de la salle. Une partie de l'intervention a ainsi été difficilement audible et n'a pas pu être développée dans les conditions prévues.

Interventions

L'animatrice donne la parole à Michel Herbillon en tant que député du Val-de-Marne.

Michel Herbillon, député du Val-de-Marne, revient tout d'abord sur les conditions d'organisation de la réunion. Il indique avoir personnellement sollicité le président de la CNDP pour obtenir la tenue d'une rencontre à Maisons-Alfort, après un premier refus opposé aux élus locaux. Il considère cette réunion comme un premier résultat de leur mobilisation et estime qu'il était indispensable que les habitants d'une commune située à proximité du site puissent s'exprimer.

Il appelle ensuite le maître d'ouvrage à abandonner le projet. Il conteste les arguments présentés pour justifier l'implantation à Vitry-sur-Seine et estime que le Val-de-Marne ne doit pas devenir un territoire d'accueil des installations destinées à répondre aux besoins de Paris. Il juge insuffisante la démonstration selon laquelle aucun autre emplacement ne serait adapté et considère que la relation entre Paris et les communes voisines doit reposer sur la concertation plutôt que sur des décisions imposées.

Il rappelle plusieurs mobilisations passées auxquelles les élus et les habitants de Maisons-Alfort ont participé, notamment contre un ancien projet d'incinérateur du Syctom et contre la fermeture envisagée de l'école nationale vétérinaire. Il évoque ces précédents pour illustrer la capacité du territoire à faire obstacle à des projets qu'il juge contraires à ses intérêts. Il souligne également que les élus savent se mobiliser en faveur de projets qu'ils considèrent utiles, citant le développement du Grand Paris Express et de la ligne 15.

Il insiste sur le caractère transpartisan de l'opposition exprimée par les élus du Val-de-Marne et invite Carine Petit et Énergies du Grand Paris à tenir compte de cette position. Il conclut en renouvelant sa demande d'abandon du projet, estimant qu'une telle décision permettrait d'éviter une mobilisation prolongée et des dépenses supplémentaires.

L'animatrice remercie le député et donne la parole aux représentants du collectif associatif.

Myriam Goujjane, représentante de l'association ACID Vitry, se félicite de la mobilisation des habitants et indique que les associations se sont organisées depuis plusieurs mois pour informer la population et obtenir l'abandon du projet. Elle présente trois principales raisons à leur opposition. Elle considère d'abord que le processus ayant conduit au projet présente un déficit démocratique, puis souligne les inquiétudes sanitaires et environnementales qu'il suscite. Enfin, elle estime que d'autres orientations devraient être privilégiées pour le territoire, notamment pour accompagner le développement du quartier des Ardoines et son adaptation au changement climatique.

Elle développe ensuite les critiques économiques formulées par les associations. Selon elle, le modèle du projet repose sur des hypothèses susceptibles d'évoluer fortement au cours des prochaines décennies, alors que les investissements et les choix techniques engageraient le territoire sur une durée importante. Elle considère que les arguments fondés sur le prix actuel du gaz et sur les quantités de déchets aujourd'hui enfouies ne suffisent pas à démontrer la pertinence économique du projet à long terme.

Elle remet particulièrement en cause le bénéfice climatique annoncé. Elle affirme que le CSR contiendrait une proportion importante de matières plastiques d'origine fossile, dont la combustion émet du dioxyde de carbone, et conteste la qualification de cette énergie comme décarbonée. Elle exprime également des réserves sur l'utilisation de déchets de bois, dans un contexte où les ressources forestières doivent, selon elle, être préservées. Elle estime enfin que l'évolution possible de la fiscalité carbone européenne et des dispositifs de soutien public pourrait fragiliser l'équilibre financier du projet. Elle précise que les associations ont identifié plusieurs autres objections économiques qu'elles souhaitent approfondir.

Michel Namy, représentant de l'association ALIC, présente une carte faisant apparaître le site envisagé pour Thermo-sur-Seine, d'autres installations de traitement thermique des déchets et les équipements scolaires situés dans leur environnement dans un périmètre de trois kilomètres. Il évoque des études sanitaires de l'INERIS et de Santé Publique France qui, selon lui, mettent en évidence des risques accrus de certaines pathologies à proximité de ce type d'installations. Il regrette que la documentation de concertation ne présente pas, à ses yeux, un recensement suffisamment détaillé des écoles, crèches et autres établissements accueillant des populations sensibles.

Il revient sur le périmètre de la concertation, qu'il juge trop restreint au regard du nombre d'habitants potentiellement concernés. Il rappelle que les associations avaient demandé l'organisation de réunions dans davantage de communes. Il insiste sur la nécessité de pouvoir discuter de l'opportunité même du projet et non uniquement de ses caractéristiques techniques. Il estime que le renouvellement de la concession du réseau de chaleur parisien a déjà conduit à des engagements qui limiteraient les possibilités de remise en cause de Thermo-sur-Seine. Il demande notamment quel serait le coût d'un éventuel abandon du projet pour la Ville de Paris.

Amélie Boespflug, représentante du Collectif 3R, concentre son intervention sur les enjeux sanitaires. Elle estime que l'évaluation des risques doit prendre en compte trois dimensions : les émissions propres à l'installation, les autres sources de pollution auxquelles les habitants sont déjà exposés et la vulnérabilité des populations concernées.

Elle conteste la portée de la diminution des émissions de poussières annoncée par le maître d'ouvrage. Elle indique avoir examiné certains éléments du contrat de concession et considère que les hypothèses et engagements qui y figurent ne permettent pas de confirmer les conclusions présentées en réunion. Elle souligne également que l'analyse ne doit pas se limiter aux particules et aux oxydes d'azote, mais intégrer d'autres substances, notamment les dioxines, les PFAS et les métaux lourds. Elle insiste sur le fait que ces autres substances ne sont pas produites par une installation au gaz.

Elle attire ensuite l'attention sur les durées de fonctionnement des installations comparées. Selon elle, les installations au gaz actuellement utilisées ne fonctionnent pas toute l'année, tandis que Thermo-sur-Seine pourrait être exploité pendant une grande partie de l'année, y compris en période estivale. Elle s'interroge sur les conséquences sanitaires d'émissions intervenant lors de périodes de forte chaleur, de pollution à l'ozone ou de pics polliniques.

Elle insiste enfin sur la situation sanitaire du territoire, déjà exposé à de multiples sources de pollution liées notamment aux infrastructures routières et aux activités industrielles. Elle évoque la présence d'enfants, de femmes enceintes et de personnes présentant des fragilités

particulières, ainsi que plusieurs indicateurs de l'observatoire régional de la santé (ORS) qu'elle juge préoccupants dans l'ouest du Val-de-Marne. Elle conclut en estimant que ces vulnérabilités justifient de ne pas ajouter une nouvelle source de pollution au territoire.

L'animatrice remercie les intervenants et ouvre le temps d'échange avec la salle.

Temps d'échanges avec le public

L'animatrice présente les modalités retenues pour le temps d'échanges. Elle propose de recueillir les interventions par groupes de trois, avec un temps de parole de deux minutes par participant, puis de donner la parole au maître d'ouvrage et aux représentants associatifs, avec un temps de parole de quatre minutes chacun, pour apporter leurs réponses ou réactions.

Un participant indique avoir assisté à d'autres réunions de concertation et exprime sa forte opposition au projet, qu'il considère comme dangereux pour la santé publique. Il interpelle directement Benoît Guiblin à propos d'une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux, dans laquelle celui-ci aurait répondu à un père de famille inquiet du risque de cancer pour son enfant en invoquant le respect des normes réglementaires. Il lui demande de préciser sa position face à cette inquiétude.

Benoît Guiblin intervient directement en réponse et conteste les propos qui lui sont attribués. Il indique que la vidéo a été réalisée sans son autorisation et que le passage concerné y est présenté comme inaudible. Il indique que l'interprétation qui en est faite ne correspond pas à ce qu'il a déclaré.

Le participant s'adresse ensuite à Carine Petit, en faisant référence à des événements violents survenus à Paris au cours du week-end précédent. Il l'interroge sur sa capacité à comprendre le sentiment d'injustice éprouvé, selon lui, par les habitants opposés à Thermo-sur-Seine.

Une participante demande si les émissions polluantes liées aux trajets effectués par les camions pour acheminer les combustibles sont pris en compte et intégrées dans l'évaluation environnementale du projet.

Un participant estime que la nature des CSR n'a pas été suffisamment expliquée. Il souligne que ce combustible peut contenir des plastiques et des bois transformés, susceptibles de comporter des résines, des solvants et d'autres substances chimiques. Il rappelle l'origine fossile des plastiques et interroge la cohérence entre leur combustion et l'objectif affiché de verdissement du réseau de chaleur. Il questionne également la place accordée aux enjeux économiques, notamment au prix du gaz, par rapport aux préoccupations sanitaires des habitants.

L'animatrice invite les intervenants à répondre aux questions.

Benoît Guiblin revient d'abord sur les enjeux économiques et sanitaires. Il rappelle que la santé constitue une préoccupation essentielle et souligne que le coût du chauffage peut lui-même avoir des conséquences sur les conditions de vie et la santé des ménages. La précarité énergétique,

qui peut conduire certaines personnes à ne pas chauffer suffisamment leur logement, doit également être prise en considération dans les choix énergétiques.

Il répond ensuite aux interrogations sur le modèle économique et la fiscalité carbone, en réaction notamment à l'intervention associative précédente. Il distingue la situation des installations d'incinération d'ordures ménagères de celle des chaufferies utilisant des CSR. Il indique que la fiscalité carbone s'applique aux chaufferies CSR et qu'elle a bien été prise en compte dans le plan d'affaires du projet. Il ajouteque les évolutions envisagées à l'échelle européenne ne doivent pas être confondues avec le régime déjà applicable à ce type d'installation.

Concernant la composition du CSR, il confirme qu'une partie du combustible est constituée de matières d'origine fossile, notamment des plastiques, et qu'elle ne peut pas être comptabilisée comme une énergie décarbonée. Il distingue cette fraction de la part dite biogénique, issue notamment de déchets de bois et d'autres matières organiques, qui est comptabilisé dans la décarbonation. Il précise qu'il ne s'agit pas de bois prélevé directement en forêt pour alimenter la chaufferie, mais de matières provenant de déchets déjà produits. Il insiste sur le fait que les CSR font l'objet d'une préparation et d'un tri répondant à des exigences réglementaires. Cette préparation permet d'obtenir un combustible plus homogène et de mieux maîtriser les conditions de combustion. Il présente également les différentes étapes de traitement des fumées prévues dans le projet, comprenant des dispositifs de neutralisation, de filtration et de traitement des oxydes d'azote. Il indique que les émissions atmosphériques feraient l'objet de mesures continues et de contrôles sous l'autorité des services de l'État.

Enfin, il explique que l'accès à la Seine constitue précisément l'un des critères ayant conduit au choix du site de Vitry-sur-Seine. L'objectif annoncé est de privilégier l'approvisionnement fluvial pour limiter le transport du combustible par camion.

Julien Roux complète ces éléments en replaçant le projet dans les politiques de valorisation énergétique des déchets. Il évoque les installations existantes dans plusieurs pays européens et les objectifs nationaux de développement de la valorisation des CSR. Il indique que cette orientation bénéficie du soutien de dispositifs publics, notamment ceux de l'ADEME, lorsqu'elle permet de valoriser des déchets qui seraient autrement enfouis. Enfin, il rappelle les quantités importantes de déchets d'activités économiques mises en décharge chaque année en Île-de-France, y compris des déchets produits dans le Val-de-Marne puis traités hors du département. Il considère que la gestion de ces déchets constitue un enjeu régional auquel la valorisation énergétique peut apporter une réponse.

L'animatrice remercie les intervenants pour ces éléments de réponse et donne la parole aux représentants d'association.

Amélie Boespflug considère que les échanges intervenus depuis le début de la concertation montrent une évolution de certains arguments du maître d'ouvrage, notamment sur les ressources forestières. Elle regrette toutefois que les enjeux sanitaires ne soient pas, selon elle, suffisamment pris en compte.

Elle revient sur le transport des CSR et souligne que l'approvisionnement fluvial entre Ris-Orangis et Vitry-sur-Seine ne représente qu'une partie de la chaîne logistique. Elle indique que les associations ne disposent pas, à ce stade, des informations techniques permettant de

connaître précisément les producteurs de CSR, leur localisation, les installations de préparation et les trajets routiers nécessaires en amont de la plateforme fluviale. Elle évoque notamment l'hypothèse de transports routiers importants vers Ris-Orangis, qui pourraient réduire, selon elle, le bénéfice environnemental de l'acheminement final par la Seine.

Elle répond également à l'argument de la précarité énergétique. Elle reconnaît les difficultés liées au prix du gaz, mais estime que le maître d'ouvrage n'a pas démontré que le CSR permettrait de produire durablement une chaleur moins coûteuse. Elle souligne les incertitudes entourant le prix futur du combustible et considère que l'augmentation du nombre de projets utilisant des CSR pourrait renforcer la concurrence pour l'approvisionnement et faire monter les prix. Elle demande des garanties sur la viabilité économique du projet à long terme.

Michel Namy complète ces observations en évoquant l'exemple du Danemark qui, selon lui, importent des déchets pour alimenter leurs installations de valorisation énergétique.

Guillaume Jehan, représentant de l'association ACID Vitry, souligne qu'aucune installation de production de CSR n'est implantée dans le Val-de-Marne, ce qui impliquerait des transports en dehors du département avant un éventuel retour du combustible. Il rappelle également que le périmètre d'approvisionnement envisagé pourrait s'étendre sur plusieurs centaines de kilomètres. Il estime que le volume annuel de CSR nécessaire à Thermo-sur-Seine représente un flux logistique important et interroge les conséquences de ces déplacements routiers.

Un échange complémentaire porte sur la comparaison entre les CSR et les déchets brûlés dans les unités d'incinération d'ordures ménagères. **Myriam Goujjane** conteste la manière dont le maître d'ouvrage présente la préparation des CSR comme un facteur permettant de mieux maîtriser la combustion et les émissions. Elle estime que cet argument peut laisser entendre que les installations d'incinération existantes seraient moins bien maîtrisées, alors qu'elles sont elles aussi soumises à des exigences réglementaires et à des dispositifs de traitement des fumées.

L'animatrice ouvre un nouveau temps d'échange avec le public.

Une participante, habitante de Maisons-Alfort et ingénieure chimiste, indique avoir consulté le dossier de concertation et regrette de ne pas y avoir trouvé de données chiffrées suffisamment détaillées sur l'efficacité des systèmes de filtration des fumées. Elle estime que la présentation schématique des dispositifs techniques ne permet pas d'apprécier les quantités résiduelles de polluants rejetées dans l'atmosphère. Elle rappelle que les systèmes de traitement ne suppriment pas intégralement les émissions et exprime son opposition à la combustion de matières plastiques. Elle interroge ensuite le maître d'ouvrage sur les alternatives étudiées. Elle considère que les emplacements évoqués lors de la présentation correspondent uniquement à la recherche d'un site pour une chaufferie CSR, alors que d'autres solutions énergétiques pourraient être envisagées. Elle cite notamment la biomasse et d'autres modes de production de chaleur, et demande quelles options ont été examinées, en dehors de la combustion de CSR, pour produire de l'énergie verte.

Une participante explique avoir choisi de s'installer à Maisons-Alfort pour la qualité de vie offerte par la commune. Elle considère que le projet pourrait remettre en cause cet environnement et s'interroge sur l'origine des données présentées par le maître d'ouvrage. Elle souhaite savoir qui a réalisé les études et les calculs, et dans quelle mesure leur indépendance peut être garantie

lorsque les travaux sont commandés par le porteur de projet. Elle demande également quelles conséquences concrètes seront tirées de la concertation si les habitants, les associations et les élus expriment majoritairement leur opposition au projet. Elle souhaite comprendre les suites qui pourraient être données à ces avis.

Un participant revient sur les émissions de gaz à effet de serre. Il estime que la présentation du maître d'ouvrage ne traite pas suffisamment des émissions de dioxyde de carbone liées à la combustion des CSR. Il affirme que la combustion de déchets peut produire davantage de CO_2 que celle du gaz naturel et demande que ce point soit explicité. Il interroge également le devenir des résidus solides issus de la combustion, notamment les mâchefers et les cendres. Il souhaite savoir comment ces matières seront traitées et quelles seront les éventuelles conséquences environnementales de leur élimination.

L'animatrice invite les intervenants à répondre aux questions.

Benoît Guiblin commence par préciser l'origine des chiffres d'émissions utilisés pour comparer Thermo-sur-Seine aux installations existantes. Il indique que les données relatives à la cogénération de Vitry proviennent de l'exploitant actuel, Engie, et non d'Énergies du Grand Paris, et qu'elles sont issues de déclarations réglementaires et de rapports transmis par l'exploitant aux autorités administratives, notamment dans le cadre du suivi des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il considère que cette origine permet de s'appuyer sur des données officielles déclarées par un exploitant distinct du maître d'ouvrage.

Il répond ensuite à la question du bilan carbone. Il explique que l'évaluation environnementale d'une source d'énergie ne doit pas se limiter aux émissions produites au moment de la combustion, mais prendre en compte l'ensemble de son cycle de vie. Il se réfère à la Base Empreinte de l'ADEME et indique que, selon les hypothèses présentées par le maître d'ouvrage, le CSR peut présenter un bilan carbone inférieur à celui du gaz naturel lorsque sa part biogénique est suffisamment élevée. Il cite des facteurs d'émission de 243 kg de CO_2 équivalent par MWh pour le gaz naturel et de 165 à 210 kg par MWh pour le CSR, selon sa composition. Il précise que ces résultats dépendent notamment de la proportion de matières biogéniques dans le combustible, qui sera de plus de 50 %.

Concernant les émissions atmosphériques, il reconnaît qu'aucun dispositif de combustion et de traitement des fumées ne permet de supprimer intégralement les rejets. Il rappelle que les installations au gaz émettent elles aussi différents polluants. Il évoque notamment la présence de métaux lourds dans les émissions actuelles de la cogénération, liée à des composants mécaniques des turbines. Il renvoie à nouveau aux déclarations réglementaires de l'exploitant pour les données correspondantes.

Il répond ensuite à la question des alternatives énergétiques. Il rappelle que le réseau de chaleur parisien fonctionne principalement à la vapeur, ce qui impose de disposer de sources capables de produire de la chaleur à haute température. Cette caractéristique limite les solutions techniques directement substituables aux installations actuelles. Il cite notamment l'électricité, la biomasse et les CSR parmi les options envisageables pour produire de la vapeur. Il souligne les difficultés d'approvisionnement que pourrait présenter une utilisation importante de biomasse forestière en Île-de-France. Il rappelle également que les politiques de développement de la chaleur renouvelable et de récupération privilégient, selon les situations, la valorisation de

chaleur fatale, la géothermie et d'autres sources d'énergie avant le recours à certaines ressources combustibles. Il présente Thermo-sur-Seine comme l'une des composantes de la transformation du réseau, aux côtés d'autres projets, notamment géothermiques.

Cyril Condé précise les prochaines étapes de la procédure. Il distingue la concertation préalable en cours, destinée à recueillir les avis et à examiner les possibilités d'évolution du projet, de la phase de concertation continue qui doit lui succéder. Il indique que les études techniques et environnementales seront progressivement présentées au public au cours de cette nouvelle phase. Il ajoute qu'une procédure de consultation du public, l'enquête publique, interviendra après le dépôt du dossier réglementaire auprès de la préfecture. Selon les modalités alors envisagées, cette étape permettra de consulter et de télécharger les études complètes, ainsi que de participer à de nouveaux échanges. Il insiste sur le fait que la réalisation du projet reste subordonnée à l'obtention des autorisations nécessaires.

Benoît Guiblin complète la réponse sur les résidus de combustion. Il confirme que l'utilisation de CSR produit des mâchefers et d'autres résidus solides, mais souligne que leur quantité est inférieure à celle des déchets introduits dans l'installation. Il indique que les résidus ultimes seraient orientés vers des installations de stockage adaptées. Il compare cette solution à l'enfouissement direct des déchets, qui présente également des impacts environnementaux, notamment la production de lixiviats et les émissions de méthane. Il rappelle enfin que la réalisation de Thermo-sur-Seine n'est pas acquise à ce stade et dépendra de l'issue des procédures réglementaires.

Carine Petit prend ensuite la parole pour répondre à l'interpellation personnelle formulée lors du premier temps d'échange. Elle indique ne pas souhaiter que les événements survenus à Paris le week-end précédent soient instrumentalisés dans le débat sur Thermo-sur-Seine. Elle précise qu'elle ne souhaite à aucun territoire ni à ses habitants de connaître de telles situations. Elle refuse également de prolonger les échanges sur d'autres sujets politiques évoqués au cours de la réunion, qu'elle considère comme distincts du projet.

Elle revient ensuite sur les suites de la concertation. Elle rappelle que le bilan des garants sera suivi d'une réponse du maître d'ouvrage, puis des étapes réglementaires permettant de poursuivre l'information et la participation du public. Elle insiste sur l'importance de cette procédure pour examiner les observations formulées et les questions restant à approfondir.

Elle évoque la position exprimée par la présidente du territoire Grand-Orly Seine Bièvre, défavorable au projet mais favorable à la réalisation d'une étude indépendante permettant d'en objectiver les impacts. Carine Petit considère cette démarche comme une manière constructive d'aborder les désaccords. Elle estime qu'il est nécessaire de prendre en compte simultanément les préoccupations environnementales et sanitaires, la production et le traitement des déchets, la décarbonation du chauffage et l'accessibilité économique de la chaleur pour les usagers.

Elle souligne que la gestion des déchets et les infrastructures énergétiques dépassent les frontières communales et doivent être envisagées à une échelle métropolitaine. Elle établit un parallèle avec le financement des transports publics franciliens, pour illustrer la nécessité de mécanismes de solidarité entre territoires.

L’animatrice remercie les intervenants pour ces éléments de réponse et donne la parole aux représentants d’association.

Amélie Boespflug réagit vivement aux propos de Carine Petit. Elle considère que les élus et les habitants du Val-de-Marne ont exprimé une opposition suffisamment forte pour que le maître d’ouvrage en tire des conséquences politiques. Elle évoque les délibérations défavorables adoptées, selon elle, par vingt-trois conseils municipaux, les établissements publics territoriaux et le Conseil départemental. Elle estime que l’absence de réponse à cette opposition pourrait accentuer le sentiment de ne pas être entendu et reprend à nouveau l'exemple des événements survenus à Paris le 17 octobre comme préfiguration de ce qui pourrait advenir si le projet n'était pas abandonné.

Elle conteste l’idée selon laquelle la décision relèverait d’une démarche pleinement métropolitaine. Elle rappelle que le contrat de concession a été approuvé par le Conseil de Paris, au sein duquel les élus des autres collectivités concernées ne disposent pas de voix. Elle considère que les collectivités directement exposées aux impacts du projet n’ont pas été suffisamment associées aux décisions initiales. Elle insiste sur le fait qu’une étude sanitaire ou environnementale indépendante, aussi nécessaire soit-elle, ne saurait selon elle se substituer à une décision politique prenant en compte les positions des élus et des habitants concernés.

Elle revient ensuite sur le bilan carbone du projet. Elle considère que les facteurs d’émission présentés par le maître d’ouvrage ne suffisent pas à démontrer le bénéfice climatique annoncé, celui-ci dépendant d’hypothèses relatives à la composition des CSR, aux émissions évitées et au fonctionnement du réseau. Elle demande la communication des données et calculs détaillés afin de permettre leur examen par des experts indépendants.

Elle conteste enfin la présentation du traitement des résidus de combustion. Elle estime que les mâchefers issus des CSR pourraient représenter une proportion significative du combustible utilisé et souligne qu’ils nécessiteraient, selon elle, un stockage spécifique en raison de leur composition. Elle avance un ordre de grandeur de 20 % de résidus solides, soit environ 90 000 tonnes pour 450 000 tonnes de combustible, et considère que cette quantité doit être intégrée à l’évaluation globale des impacts.

Michel Namy revient sur les alternatives au projet. Il considère que la question ne doit pas être limitée aux solutions techniques proposées par le concessionnaire, mais doit porter sur les orientations énergétiques retenues par la Ville de Paris lors de la préparation du renouvellement de la concession. Il demande la communication des études et documents ayant servi à définir les besoins du réseau et les critères de l’appel d’offres.

Il estime que le fonctionnement historique du réseau de chaleur parisien, fondé sur la vapeur, constitue lui-même un sujet de débat. Selon lui, les choix passés de modernisation du réseau limitent aujourd’hui les possibilités de recourir à d’autres sources de chaleur. Il souligne que les efforts de rénovation énergétique des bâtiments devraient réduire les besoins de chauffage et s’interroge sur la compatibilité entre cette baisse attendue de la consommation et le modèle économique du réseau. Il cite à ce sujet des passages du schéma directeur du réseau de chaleur parisien, qu’il interprète comme révélant une tension entre les objectifs de sobriété énergétique et les impératifs économiques du service.

Il évoque également d'autres solutions qui auraient été examinées dans la documentation de concertation et considère que l'étude des alternatives doit être élargie. Il précise que sa critique ne vise pas les habitants de Paris, mais les orientations retenues pour leur réseau de chaleur, dont les conséquences concernent selon lui l'ensemble des territoires desservis ou voisins.

Myriam Goujjane revient sur les propos de Carine Petit concernant la position du territoire Grand-Orly Seine Bièvre. Elle conteste l'idée que la présidente de ce territoire aurait exprimé une position sensiblement différente de celle des autres élus opposés au projet. Elle rappelle qu'un vœu défavorable a été adopté par les élus du territoire et souligne les compétences de cette collectivité en matière d'urbanisme, de climat, de déchets et d'aménagement. Elle évoque également les documents de planification territoriale applicables au secteur des Ardoines, qui prévoient le développement de logements, d'équipements publics, de transports et d'activités dans un quartier en transformation. Elle considère que Thermo-sur-Seine n'était pas prévu dans ces orientations selon elle, et estime que son implantation soulève une question de cohérence avec les projets d'aménagement du territoire.

L'animatrice remercie les intervenants et donne la parole à Olivier Capitanio à prendre la parole pour conclure la réunion.

Conclusion

Olivier Capitanio, président du Département du Val-de-Marne, remercie les habitants et les élus pour leur présence et leur mobilisation. Il souligne que la réunion a été organisée dans un délai court et considère que, malgré des échanges parfois vifs, les participants ont fait preuve de patience et de détermination.

Il revient d'abord sur les propos de Carine Petit et estime que la comparaison avec la contribution financière entre Paris et les communes de grande couronne ne tient pas. Il partage un sentiment de mépris pour les préoccupations exprimées par les élus et les habitants du Val-de-Marne.

Il rappelle ensuite les conditions dans lesquelles le Conseil départemental a découvert l'existence du projet. Selon lui, les collectivités concernées n'ont pas été associées suffisamment en amont aux réflexions ayant conduit au choix de Vitry-sur-Seine. Il indique que le département a pris connaissance du projet à l'occasion des discussions du Conseil de Paris sur le renouvellement de la concession. Il considère que cette méthode constitue l'une des principales raisons de l'opposition actuelle. Il précise qu'il ne remet pas en cause l'objectif de décarbonation du réseau de chaleur parisien. Il estime toutefois que la transformation de ce réseau ne peut être décidée sans dialogue préalable avec les collectivités sur le territoire desquelles de nouvelles installations seraient implantées.

Il développe ensuite les raisons de fond de son opposition. Il rappelle que le Val-de-Marne accueille déjà plusieurs installations d'incinération et affirme que le département traite une quantité de déchets supérieure à celle qu'il produit. Il estime que cette situation doit être prise en compte dans toute réflexion sur la répartition territoriale des équipements de traitement des déchets. Il souligne également les préoccupations sanitaires exprimées au cours de la réunion et remercie les associations pour leur travail de documentation et d'analyse.

Il insiste sur les conséquences potentielles du projet pour le quartier des Ardoines, appelé à accueillir de nombreux logements, équipements scolaires et nouveaux habitants. Il considère que l'implantation d'une importante installation de combustion à proximité de ce quartier en développement pose une question de cohérence avec les ambitions d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie.

Il s'adresse ensuite aux partenaires d'Énergies du Grand Paris, notamment Dalkia, RATP et la Banque des Territoires. Il rappelle que ces acteurs entretiennent des relations de travail régulières avec les collectivités du Val-de-Marne et s'interroge sur leur volonté de poursuivre un projet auquel de nombreuses collectivités ont exprimé leur opposition. Selon lui, cette situation serait susceptible de remettre en cause l'attribution de certains marchés publics à venir pour les entreprises du groupement. Il souligne le caractère transpartisan des délibérations défavorables et estime que ces prises de position démocratiques doivent être entendues.

Il renouvelle son appel à l'abandon du projet. Il se déclare disposé à travailler avec la Ville de Paris et les autres partenaires sur des solutions alternatives permettant de décarboner le réseau de chaleur, mais refuse que cette transformation se fasse, selon lui, au détriment du Val-de-Marne. Il considère qu'une démarche véritablement métropolitaine doit reposer sur une coopération entre les collectivités et non sur des décisions prises unilatéralement. Il prévient que, si le projet est maintenu, les collectivités opposées poursuivront leur mobilisation, y compris sur le terrain juridique. Il évoque d'autres projets contestés dans le département pour lesquels des recours ont conduit à retarder ou empêcher la réalisation des opérations envisagées. Il estime qu'un abandon rapide de Thermo-sur-Seine permettrait d'éviter une confrontation longue et coûteuse.

Il indique également qu'il sera attentif à l'évolution des tarifs du réseau de chaleur à compter de la reprise de la concession par Énergies du Grand Paris, au 1er janvier 2027. Il souhaite que les engagements annoncés en matière de maîtrise des prix puissent être examinés à la lumière des tarifs effectivement appliqués.

Pour conclure, il remercie de nouveau les participants et les invite à poursuivre leur mobilisation dans le cadre de la concertation préalable. Il les encourage notamment à signer la pétition et à déposer des contributions argumentées sur la plateforme numérique avant le 1er novembre, afin que leurs observations puissent être prises en compte dans le bilan des garants.

L'animatrice conclut la réunion à 21h en remerciant les participants et les intervenants.